

COMPTE-RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 24 février, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 17 février par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

Présents : Michel BOBILLIER, Alexandra CABOCEL, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Virginie GARRET, Alfonso HEREDIA, Jean-Pierre JACOULOT, Brigitte MAIRE, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN.

Absente : Madame Frédérique FLEURY absente excusée.

Procurations : Messieurs Justin MARGUERON et Damien SCHELL absents excusés ont donné procuration respectivement à Mesdames Chantal DUBOC et Brigitte MAIRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre JACOULOT

Le PV de la séance du 9 décembre 2019 est adopté sans observation.

Colis de Noël

Remerciements pour le colis de Noël de Monsieur et Madame Etienne ROMAIN, André et Françoise SANDOZ, Ferjeux MOUGIN, Adrienne RACINE et Françoise PIERRE.

I Finances :

Décisions du Maire N°1/2020

Le Maire décide de réaliser l'encaissement correspondant au paiement des concessions du 2^{ème} semestre 2019 correspondant à la somme de 1568.00 euros.

Vote du compte administratif 2019 : Délibération N°1/2020

Monsieur MERIQUE donne la parole à Madame Cartier, secrétaire générale, pour la présentation du compte administratif 2019, dont les résultats seront repris au prochain budget primitif 2020. Les résultats de ce compte sont en tous points identiques à ceux du compte de gestion de la Trésorerie.

Après examen et retrait de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget communal et du budget annexe Forêt.

Budget Principal				Affectations des résultats	
Recettes de l'exercice	1 288 857.45	1 230 272.32	30 305.00		
Dépenses de l'exercice	709 776.63	790 232.38	- 84 725.24		
Résultat exercice	579 080.82	440 039.94		- 191 802.48	001 ID
Reprise résultat 2018 ID FR	255 545.84	- 631 842.42		- 246 222.72	1068 IR
Résultat de clôture	834 626.66	- 191 802.48	- 54 420.24	588 403.94	002FR
Budget Forêts HT					
Recettes de l'exercice	90 837.91	3 703.35			
Dépenses de l'exercice	40 074.88	30 890.63	- 10 560.00		
Résultat de l'exercice	50 763.03	- 27 187.28		- 27 975.63	001 ID
Reprise résultat 2018 ID FR	14 670.94	- 788.35		- 38 535.63	1068 IR
Résultat de clôture	65 433.97	- 27 975.63	- 10 560.00	26 898.34	002 FR

Approbation des comptes de gestion 2019 : Délibération N°2/2020

Le Maire présente au conseil municipal les différents comptes de gestion du Trésorier pour l'année 2019 concernant le budget communal et le budget annexe Forêt.

Après s'être assuré que ces comptes de gestion sont conformes aux écritures des comptes administratifs du Maire, le conseil municipal, sur proposition de M. Anthony MERIQUE, approuve ces différents comptes de gestion du Trésorier pour l'année 2019.

Affectations des résultats : Délibérations N°3 et N°4/2020

L'assemblée vote à l'unanimité l'affectation des résultats au budget communal et budget forêt.

Examen et vote du budget communal et du budget annexe forêt : Délibération N°5/2020

L'assemblée passe à l'examen du projet de budget primitif pour 2020 qui reprend à la fois les crédits de reports et les excédents ou les déficits des différents comptes administratifs 2019.

Le projet de budget est ainsi arrêté :

BUDGET PRIMITIF 2020				
Libellés	Restes à réaliser	Affectation résultat	Prévisions BP	Résultat
	Exercice 2019	CA 2019	suppl.2020	BP
Budget Principal				
Dép. fonctionnement			1 823 712.31	1 823 712.31
Rec. fonctionnement		588 403.94	1 235 308.37	1 823 712.31
Dép. investissement	84 725.24	191 802.48	1 159 752.71	1 436 280.43
Rec. investissement	30 305.00		1 405 975.43	1 436 280.43
Budget Forêts				
Dép. fonctionnement			73 623.34	73 623.34
Rec. fonctionnement		26 898.34	46 725.00	73 623.34
Dép. investissement	10 560.00	27 975.63	14 860.00	53 395.63
Rec. investissement			53 395.63	53 395.63

Les principales nouvelles opérations d'investissement retenues dans ce projet sont :

* Toiture de l'église et changement de chaudière	166 060.00 € TTC
* Eclairage public (3 ^{ème} et 4 ^{ème} tranche)	74 232.00 € TTC
* Aménagement du cimetière	132 825.00 € TTC
* Travaux de voirie	234 139.50 € TTC

Produit des contributions directes 2020 : fixation du taux : Délibération N°6/2020

Le Conseil Municipal, réuni en session budgétaire, sur proposition de la commission des finances, fixe la somme à recouvrer par l'administration fiscale au titre des contributions directes pour l'année 2020 (art. 73111) à la somme de 552 249 € sans augmentation des taux.

Taxe d'habitation : taux gelé de 14.91 % devant produire la somme de	346 508.00 euros
Taxe foncier bâti : taux de 8.53 % devant produire la somme de	170 770.00 euros
Taxe foncier non bâti : taux de 25.25 % devant produire la somme de	34 971.00 euros
TOTAL	552 249 euros

Nombre de voix : « pour » : 17 dont deux procurations

Nombre de voix : « contre » : 0

Nombre d'abstention : 0

II Urbanisme

DPU

La commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

Parcelle cadastrée section AD N°252, 1 rue de l'Industrie pour une contenance de 37 ares 40 ca à PRESTG'IMMO.

Parcelle cadastrée section AE N°216, Cité des Sapins pour une contenance de 07 ares 38 ca à Monsieur Dimitri GIRARDET et Madame HENRY Audrey.

Parcelle cadastrée section AM N°28, 16 Cité des Perce-Neige pour une contenance de 06 ares 97 ca à Madame Linda JESUS DO ROSARIO.

Parcelle cadastrée section AC N°425, Aux Grands Champs pour une contenance de 11 ares 86 ca à la SCI GRIMER.

Parcelles cadastrées section AB N°36 et N°37 au Village pour une contenance respective de 5 ares 25 ca et 12 ares 27 ca.

Parcelles cadastrées section AB N°220 et N°235, 13 rue du Stade et Chemin de la Vie des Chênes pour une contenance respective de 05 ares 26 ca et 05 ares 49 ca à la SCI PARATTE LOCATION.

Parcelle cadastrée section AE N°112, rue des Villas pour une contenance de 6 ares 96 ca à Monsieur Alexy CUENOT.

Parcelle cadastrée section AM N°87, Les Pesses pour une contenance de 10 ares 35 ca à Monsieur et Madame GUILLAUME Olivier et Marie PERRIN.

III Intercommunalité

Monsieur Le Maire donne lecture du conseil communautaire du 28/11/2019, 19/12/2019 et 24/01/2020.

Parc Naturel Régional : Délibération N°7/2020

Approbation sans réserve du projet de Charte du Parc naturel régional du Doubs Horloger

Approbation des statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Doubs Horloger

La procédure en cours, engagée par la Région en décembre 2011, a pour objectif la création du Parc naturel régional du Doubs Horloger. Une Charte a été élaborée dans ce but en concertation avec la population. Elle est constituée d'un rapport et ses annexes, d'un plan de Parc et des projets de statuts du futur Syndicat mixte.

Le projet de Charte a obtenu un avis intermédiaire favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre au 21 novembre 2019.

Il est maintenant soumis à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre concernés par le périmètre d'étude, soit 95 communes, 6 communautés de communes et 1 département. Chaque collectivité approuve individuellement le projet de Charte par délibération. A ce titre, il est nécessaire de rappeler que :

- l'approbation du projet de Charte emporte adhésion automatique au syndicat mixte du Parc naturel régional du Doubs Horloger (Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages).
- en l'absence de délibération dans un délai de 4 mois à compter de la réception du courrier, l'avis sera réputé défavorable.

Le projet de Charte sera ensuite transmis, pour délibération, au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, qui arrêtera le périmètre pour lequel il demandera le classement en Parc naturel régional auprès de l'Etat pour 15 ans.

Puis la Charte sera approuvée par un décret du Premier ministre, après avis final des différents ministères et instances nationales concernées, officialisant la labellisation du territoire en Parc naturel régional.

Le Conseil, après avoir pris connaissance du projet de Charte et des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Doubs Horloger 2020-2035, adressés par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté le 22 janvier 2020 et après en avoir délibéré :

- APPROUVE, sans réserve, le projet de Charte du Parc naturel régional du Doubs Horloger 2020-2035 ainsi que ses annexes,
- APPROUVE le projet de statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Doubs Horloger,
- AUTORISE le maire/le président à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

IV Questions diverses

Constructions sur la zone artisanale

Madame Claudine CAGNON demande des renseignements concernant les ventes prévues pour un cabinet dentaire et une usine Suisse sur la zone artisanale de Damprichard.

Monsieur Le Maire répond que nous n'avons pas encore connaissance du nombre de dentistes qui pratiqueront dans ce nouveau cabinet. IL précise que le permis de construire pour l'usine est déposé par l'entreprise Raoul GUYOT.

Chalet du ski

Une rencontre est envisagée avec l'association du ski Club au sujet de l'accessibilité du chalet.

Comité des Fêtes :

Le comité des Fêtes s'est réuni le jeudi 20 février 2020 : les membres actuels du bureau démissionnent et se portent volontaires en temps que bénévoles avec un bureau renouvelé du Comité.

Voirie

Madame Christelle DUQUET informe l'assemblée de la formation d'un-nid-de-poule sur la route communale en direction de la Combe Saint Pierre. Monsieur Jean-Pierre JACOULOT précise qu'il est prévu le rebouchage des nids-de-poule sur l'ensemble de la voirie communale dès la mise à disposition de l'enrobé à froid par la CCPM.

Vaisselle salle polyvalente

Madame Brigitte MAIRE informe le conseil municipal du choix de la vaisselle et ustensiles de cuisine à renouveler en complément de l'ancien stock de la salle polyvalente.

Fleurissement

Des bénévoles vont réaliser les semis pour les massifs de fleurs. Les boutures de géranium sont déjà effectuées.

Comité de jumelage

Madame Chantal DUBOC précise l'arrivée de 27 jeunes Bretons et 3 accompagnateurs le 22 février 2020. Le Comité de jumelage de Damprichard présente le planning « sans neige » pour les activités de la semaine. Le retour est fixé pour le jeudi 27 février.

La séance est levée à 23 heures 20.